



Un huissier peut il impliquer mon locataire ?

Par **lalita21**, le **03/05/2016** à **10:58**

bonjour,

j ai une dette envers un huissier, que j ai contesté, mais le tribunal lui a donné raison et je dois lui payer 3500 euros.

J 'ai du mal a ^payer mes dettes a cause d un locataire qui ne m a pas payé pendant plus de deux et je viens seulement de pouvoir relouer.

l'huissier est venu voir les nouveaux locataires en demandant qu ils versent les loyers chez lui

.

En a t il le droit ?

Par **Lag0**, le **04/05/2016** à **06:33**

Bonjour,

Oui, l'huissier peut saisir les loyer directement auprès du locataire.

Par **lalita21**, le **06/05/2016** à **12:37**

bonjour et merci de votre reponse .que me conseillez vous ? si les loyers sont directement versés a l huissier, je serais dans une situation ou je ne pourrais meme pas m'alimenter ni payer mon propre loyer , croyez vous que je puisse proposer un echeancier ?

Par **amajuris**, le **07/05/2016** à **18:29**

Bonjour,

Si votre créancier a du faire une procédure devant un tribunal pour vous contraindre à payer, il n'est pas certain qu'il soit disposé à vous accorder des délais de paiements.

Un créancier n'a aucune obligation d'accepter un paiement échelonné sachant que votre dette est augmentée des intérêts et des frais de recouvrement.

SALUTATIONS